



# **CHARTRE DE L'ORGANISATION**

**D'UNE JOURNEE DU**

**CHAMPIONNAT DE FRANCE DES CLUBS**

**D'HALTEROPHILIE**

Adoptée par le Comité directeur du 13/04/2024

L'organisation d'un match du championnat de France des clubs implique un engagement moral et financier de la part de l'organisateur.

La FFHM, avec ses organes déconcentrés, rappelle, et ce conformément à l'objet de ses statuts, que le développement de l'activité passe par la promotion et le respect de notre réglementation.

Dans cette charte, nous vous indiquons les points à respecter, ceux qui sont **en gras et souligné** peuvent faire l'objet d'une pénalité (voir ces dernières dans chaque chapitre).

Ces pénalités ne seront appliquées qu'une seule fois dans la saison.

La commission technique pourra appliquer ces pénalités si un délégué fédéral ou les clubs reçu(s) via leur arbitre par exemple nous envoient un mail ou un courrier qui relatent les impairs constatés. Si besoin la commission technique nationale pourra demander des preuves (photos par exemple) pour étayer les constats.

La signature de cette charte est obligatoire. En cas de non-signature, l'équipe ne sera pas engagée dans le championnat (NAT2/NAT1/TOP9).

## **1. SALLE DE COMPETITION**

- ✓ 200 m<sup>2</sup> de surface au sol (au minimum) avec une accessibilité qui en aucun cas ne peut troubler le bon déroulement de la compétition.
- ✓ Salle chauffée (si nécessaire) pendant la compétition (minimum 15 degrés).
- ✓ 50 places assises (minimum).
- ✓ **Tableau d'affichage pour le suivi de la compétition pour les spectateurs.**

**Pénalité :** 1 avertissement la première saison. Si cela se reproduit la saison suivante, 2 points seront retirés sur le total des 4 journées.

## **2. AIRE DE COMPETITION**

L'aire de compétition doit satisfaire à la réglementation IWF.

- ✓ **1 plateau de compétition de 4 m sur 4 m.**
- ✓ **1 barre chargée en fonction du sexe des athlètes (minimum 150 kg pour les féminines et minimum 200 kg pour les masculins).**
- ✓ **1 système d'arbitrage électronique.**
- ✓ **Tables et chaises pour les arbitres et officiels.**
- ✓ **Le speaker doit se situer au même niveau que le plateau et posséder une excellente sonorisation, il doit pouvoir lire la feuille de match scoresheet sur un écran dédié.**
- ✓ **Prévoir une brosse et du produit désinfectant pour nettoyer la barre de compétition.**

**Pénalité :** 1 point en moins sur le total des 4 journées. Si cela se reproduit la saison suivante, 100€ de pénalité et 2 points retirés sur le total des 4 journées.

### **3. SALLE D'ÉCHAUFFEMENT**

- ✓ 1 salle d'échauffement attenante et communicante avec la salle de compétition chauffée si nécessaire (minimum 15 degrés).
- ✓ **2 plateaux d'échauffement par équipe ou 1 seul s'il fait au minimum 4 mètres de long.**
- ✓ **1 haut-parleur relié au secrétariat.**
- ✓ **2 barres chargées par équipe, en fonction du sexe des athlètes (minimum 120 kg pour les féminines et minimum 180 kg pour les masculins).**
- ✓ **Mise en place du système scoresheet, un chef Marshal avec carte pour compétition et un secrétaire de compétition (les deux sont fournis par le club organisateur).**
- ✓ **1 écran dédié aux équipes pour le suivi de la feuille de match, relié au système scoresheet du secrétaire de compétition.**
- ✓ 1 liaison vidéo avec la salle de compétition est optionnel.
- ✓ Bouteilles d'eau + magnésie à disposition des athlètes.
- ✓ Si plusieurs plateaux s'enchaînent, prévoir de libérer la salle d'échauffement 20 minutes minimum avant la présentation.

**Pénalité** : 1 point en moins sur le total des 4 journées. Si cela se reproduit la saison suivante, 100€ de pénalité et 2 points retirés sur le total des 4 journées.

### **4. SALLE POUR LA PESEE**

- ✓ **Table et chaise pour le secrétaire.**
- ✓ **Salle chauffée (minimum 15 degrés) de 10 m<sup>2</sup> minimum.**
- ✓ **Le matériel nécessaire pour la pesée : crayons, cartes de compétition des athlètes.**
- ✓ **Une balance avec certificat de contrôle à jour (pesant jusqu'à 150 kg minimum).**
- ✓ Dans la mesure du possible, un ordinateur pour saisir en direct la feuille de match.

**Pénalité** : amende de 100€, si récidive la saison suivante amende de 200€.

### **5. VESTIAIRES ET SANITAIRES :**

- ✓ **1 vestiaire (un pour chaque catégorie de sexe) chauffé (minimum 15 degrés).**
- ✓ **Douches à la disposition des athlètes.**
- ✓ Sanitaires proches de la salle d'échauffement.

**Pénalité** : amende de 100€, si récidive la saison suivante amende de 200€.

## **6. CONTROLE ANTI-DOPAGE**

- ✓ 1 local avec lavabo et eau courante, équipé de toilettes, mis à la disposition du préleveur.
- ✓ 1 salle d'attente prévue à proximité.
- ✓ Bouteilles d'eau fermées à disposition.

## **7. HEBERGEMENT - RESTAURATION**

Au plus tard trois semaines avant la compétition, le club recevant doit impérativement faire parvenir aux autres équipes participantes, l'ensemble des renseignements concernant la compétition (plan de la compétition, liste des hôtels et restaurants à des prix abordables proches du site, restauration rapide sur le site, etc.) En l'absence de restauration rapide ou de buvette, le club organisateur devra en informer les clubs lors de la convocation.

Il est souhaitable qu'un banquet ou un vin d'honneur soit organisé à la fin de la compétition.

## **8. RECOMPENSES**

Toujours dans un souci de convivialité, chaque participant se verra remettre des présents par le club recevant (produits du terroir, spécialités, etc...).

Bon pour accord le :

Club :

Signature du représentant :